



La Parole du Rav Brand

« Ne taillez pas en rond les péot (pattes) de votre chevelure » (Vayikra 19,27). (voir croquis en bas de page)

En les rasant, les cheveux sur la tête forment un rond, c'est la « coupe au bol ». Elle est de nos jours à la mode chez les jeunes. Or pour nous, celui qui rase, ne serait-ce que deux poils des péot, transgresse un interdit sanctionné par 39 coups. Il est aussi défendu de les laisser raser par un non-juif. La « coupe au bol » favorise l'idolâtrie et l'athéisme (Rambam, Avoda Zara 11,2).

Cette loi fait partie des 'houkim (Tour, Yoré Déa 181) dont les raisons ne sont pas évidentes. Elle contient donc un secret : permettons-nous de suggérer une petite idée.

La Torah appelle la barbe « zakane », et une personne âgée ou savante « zakèn ». Les deux mots s'écrivent avec les mêmes trois lettres – Zaïn, Kouf et Noun – car ces notions sont liées. Les cheveux couvrent la tête dès la plus jeune enfance, mais la barbe ne pousse qu'à partir de la bar-mitsva, âge où l'intelligence rend le jeune garçon sage, cultivé et responsable, où son corps est doté du pouvoir de procréer. L'attraction entre le masculin et le féminin s'amplifie, et pour protéger les groupes des filles d'une intrusion masculine, une marque distinctive apparaît et l'en empêche : la barbe. Quant aux pattes, elles forment la passerelle entre les cheveux de la tête et ceux de la barbe, entre l'enfance et l'âge adulte. L'homme majeur est naturellement conduit à croire en D.ieu. Quant à l'idolâtrie et l'athéisme, ils sont incompréhensibles pour un homme qui possède un quelconque discernement. Bien que certains affichent leur adhérence à ces chimères, ils sont probablement mus par un désir de libertinage, sans aucun souci des conséquences de leurs actes. Ou peut-être leurs aberrations se sont-elles installées pendant leur jeunesse, alors qu'ils étaient immatures. Le catéchisme chez les chrétiens, l'islamisation chez les musulmans, et les dogmes de chaque religion et secte sont prêchés dès l'enfance. Arrivés à l'âge adulte, les gens sont trop paresseux pour réexaminer la manipulation dont ils ont été l'objet, d'autant plus qu'ils se placeraient alors souvent en contre-courant de la masse. Bien que les adultes acquièrent un esprit critique, il ne leur est pas aisé de rectifier la foi assimilée dans leur enfance. Nous le constatons chez les sectes, et cela même si par la suite les idées de leurs gourous se

développent pour devenir des religions à l'échelle mondiale. Si l'un de ces gourous se trouvait devant n'importe quel diplômé en psychologie, en examinant ses paroles et ses actes, ce dernier diagnostiquerait certainement chez lui des troubles de la personnalité, de l'égoïsme jusqu'au narcissisme et à la mégalomanie, etc.

Cet avis était souvent partagé par les hommes ordinaires de leur temps qui les connaissaient, hormis quelques personnes simplettes. Or, à notre grande stupéfaction, on trouve aujourd'hui des psychologues qui croient aux gourous et en leur religion ! Ces gens vivent en fait en dichotomie, entre d'un côté, leur compréhension d'adulte et de scientifique, et de l'autre, leur compréhension emmagasinée dans leur jeunesse, qui s'ajoutent à une volonté ou à un besoin de conserver une certaine foi et de l'espérance.

Quant aux pattes, elles font le lien entre les poils de la barbe et les cheveux de la tête. Elles symbolisent – voire influencent de manière secrète – la sagesse acquise à l'âge mûr qui corrige les illusions de l'enfance. La coupe au bol pour sa part matérialise, voire provoque – c'est le secret de D.ieu – cette dichotomie. Le discernement obtenu à l'âge mûr ne corrige plus les fourvoiements de l'enfance, et l'idolâtrie et l'athéisme restent alors l'héritage des masses.

Quant à nous autres juifs, grâce à D.ieu, nous inculquons à nos enfants les vrais dogmes. Pourtant, l'enfant jeune et immature est incapable de saisir le vrai sens du service divin : Le servir par amour, et proclamer et vivre la vérité pour la Vérité.

A partir de l'âge adulte, il peut commencer à corriger les idées des hommes qui ne sont pas mûrs, ou qui pratiquent les mitsvot pour en tirer un avantage personnel : « Un homme ne doit pas dire : j'accomplis les préceptes de la Torah et je m'investis dans sa sagesse afin de recevoir toutes les bénédictions... ou pour me préserver des malédictions... cette manière de Le servir est celle des... mineurs... jusqu'à ce que leur esprit s'élargisse et qu'ils servent D.ieu par amour... d'un amour immense et ardent... On leur inculque petit à petit cette idée, jusqu'à ce qu'ils la comprennent et l'intériorisent... » (Rambam, Techouva, chapitre 10).

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha de Kédochim est extraordinairement généreuse en Mitsvot. Dans sa première partie, des Mitsvot concernant un homme et son prochain, la terre et la avoda zara.
- Les Mitsvot liées entre un homme et son prochain : craindre ses parents, ne pas maudire, ne pas détester, ne pas dire de lachone ara, ne pas se venger, aimer son prochain. Ne pas voler, ne pas nier, ne pas mentir, ne pas jurer à faux, ne pas retarder la paye, ne pas mettre d'embûche devant celui qui ne connaît pas, juger avec justice, être honnête dans le commerce, la non-assistance à personne en danger, se lever devant une personne âgée et un érudit, aimer le converti, l'intégrer.
- Les Mitsvot concernant la terre : ne pas faire de greffe de fruits, ne pas manger les fruits des 3 premières années,

sanctifier les fruits de la 4ème, laisser un coin du champ pour les pauvres, laisser aux pauvres les gerbes et les grains de raisins tombés pendant la moisson, laisser certaines grappes aux pauvres.

- Les mitsvot concernant la Avoda Zara ou les habitudes des goyim : Ne pas manger d'une bête qui n'est pas morte, ne pas avoir recours à la superstition, ne pas se raser la tête au niveau des péot et au-dessus des oreilles, ne pas éliminer les poils de la barbe, ne pas se tatouer, ne pas se taillader, ne pas se tourner vers la sorcellerie afin de connaître le futur, ne pas donner ses enfants au molekh.
- Dans 'hamichi, la paracha poursuit avec des mariages interdits et se termine avec les Mitsvot : ne pas suivre les coutumes des goyim, ne pas s'impurifier en mangeant des animaux impurs et dégoûtants, être saints et purs.

* Verifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 288

Pour aller plus loin...

- A quel passouk du Téhilim peut-on rattacher la première injection de notre Sidra déclarant (19-2) : « Kédochim tihyou ki kadoch ani » ? Qu'apprenons-nous de ce rattachement ?
- Il est écrit (19-3) : « Ich imo véaviv tiraou » (littéralement : «Un homme, sa mère et son père, vous craindrez»). Pourquoi ce passouk commence-t-il au singulier (Ich) et se termine au pluriel (tiraou) ?
- Quels enseignements nous apprend la marque plurielle de l'interdiction de voler « lo tignovou » (19-11) ?
- La Torah nous enjoint de nous lever devant une personne âgée ainsi que devant un érudit en Torah ("mipéné séva takoum véhadarta péné zaken", 19-32). Devant qui est-il également bon de se lever ?
- Il est écrit au début de chaque passouk rapportant un interdit lié à la "erva" (20- 11 à 20), le terme de « Ich », à l'exception du passouk 19 parlant de l'interdit de « découvrir » la nudité de sa tante. Quelle est la raison de cette différence ?
- A quel enseignement capital pourrait faire allusion le passouk (19-31) déclarant « al tifnou el haovote véel hayidéonime » ?

Yaacov Guetta

Shalshélet.news@gmail.com

Enigmes

Enigme 1: Qui sont le père, la mère et le fils qui avaient le même âge ?



Enigme 2: Un ingénieur teste divers engrenages pour construire une nouvelle locomotive. Il dispose d'une rangée de 5 roues dentées, chacune connectée à la suivante. Les roues 2 et 4 sont 2 fois plus grandes que la roue 1, qui est elle-même deux fois plus grande que la roue 3 et est de taille égale à la roue 5. Si l'ingénieur fait accomplir un tour complet à la roue 1, combien de tours effectuera la roue 5 ?



Enigme3: Qui épousa sa sœur pour construire ?

Attention aux limites

L'interdit de raser les pattes concerne un triangle de poils : à partir des articulations, à gauche et à droite du visage, où se rencontrent la boîte crânienne avec les mâchoires, vers le bas et devant les oreilles. Et en haut les limites sont : à l'avant de la tête (front), à gauche et à droite. Au milieu de la tête, à gauche et à droite : jusqu'au-dessus des oreilles.

Dans ce triangle il faut laisser les poils d'une longueur minimale de 5-7 millimètres.



Halakha de la Semaine

A partir de quand peut-on commencer à compter le Omer ?

1) Il existe différentes opinions parmi les Richonim :

- Selon certains, on peut commencer à compter dès le coucher du soleil (Roch). [Le Ba'h rapporte que telle était la coutume de son temps]
- Selon d'autres Richonim, il faut attendre la nuit (Rambam, Tossefot, Ran)
- Le Rachba pense qu'il s'agit d'une bonne mesure de piété d'attendre la nuit.

En pratique, le Choul'han Aroukh (589,2) tranche selon l'opinion du Rachba à savoir qu'il est bon de se montrer rigoureux en attendant la nuit, et telle est la coutume (Beth Yossef 589,2).

2) Il est à noter tout de même qu'il est bon, à priori, de réciter immédiatement la bérakha du omer dès que la Mitsva se présente (idéalement à la sortie des étoiles) afin d'accomplir la Mitsva de "temimot" [Choul'han Aroukh 489,1/Or Létsion Tome 3 perek 16,1 ; 'Hazon Ovadia Yam tov page 232 ; Voir aussi Caf Ha'hayime 489,12].

3) Il faut savoir également qu'il est interdit de commencer un repas (plus de 54 Samak de mezonot) ou de commencer un travail une demi-heure avant que le moment de la Mitsva se présente [Rama 489,4].

Selon certains avis, cet interdit est en vigueur une demi-heure avant la sortie des étoiles [Michna Béroura 489,23].

Selon d'autres, il faudra se montrer rigoureux en comptant depuis la demi-heure avant la chekia [Caf Hahayime 489,64; Hazon Ovadia page 246].

On pourra toutefois se montrer indulgent dans le cas où l'on a désigné un « chômer » pour nous rappeler de compter le omer au moment venu [Voir Michna béroura 235,18]. On peut utiliser une alarme comme « chomer ». Le Chabbat, il suffira de mettre le sidour à table à la page du omer avant d'entamer le repas (si l'on mange dans la demi-heure problématique).

David Cohen

La Question

Parmi les multiples commandements qui jalonnent notre paracha, se trouvent certaines lois relatives aux égards que nous devons aux convertis. Ainsi, un verset nous enseigne : « comme un citoyen parmi vous, sera le converti... et tu l'aimeras comme toi-même, car vous avez été étrangers en terre d'Égypte ». Cette justification est étonnante. En effet, puisque le verset débute en nous disant que le converti doit être considéré comme un membre à part entière de la communauté d'Israël, il est tout à fait logique que nous devions l'aimer comme nous-mêmes, comme n'importe quel autre membre du peuple. Dans ce cas, que vient nous apporter l'explication du verset : « car tu as été étranger » ?

De plus, le Or Ha'haïm s'interroge : de prime abord, comment est-il possible de nous demander de nous identifier à mesure égale, avec une personne de culture et d'ascendance totalement étrangère ?

Pour répondre à cela, attardons-nous sur un Maharal de Prague, ainsi que sur le Or Ha'haïm dans Yitro. Ces deux maîtres nous enseignent que le but recherché par la mise en galout d'Israël, est de permettre par cette proximité avec les nations, de rapatrier les âmes perdues au milieu d'elles et de les intégrer au sein de la communauté d'Israël. Or, si ces âmes ont une telle importance, qu'il vaut la peine de plonger tout Israël, ainsi que la Chékina qui l'accompagne en exil, cela nous permet d'appréhender à quel point, celles-ci sont une partie intégrante de notre peuple. Grâce à cela, il nous devient plus facile de nous identifier à elles, sans que leur origine « biologique », ne rentre en considération.

Chavouot dans le Nakh

Rout Chapitre 1 : Avarice fatale

« L'homme prévoit et D.ieu rit ». Qui aurait cru que ce fameux proverbe yiddish s'appliquerait non seulement à notre humble équipe, mais également au personnage principal de cette semaine ! En effet, nous avions convenu, lorsque nous nous sommes quittés, de rapporter les enseignements du Rav Dessler au sujet du recensement de David. Seulement, vu que nous sommes rentrés dans la période du Omer, au cours de laquelle nous devons nous préparer à recevoir la Torah, il était plus judicieux d'aborder des écrits du Nakh traitant de ce sujet, à savoir, la Méguilat Rout. « Coïncidence », nous avions prévu de l'aborder, dans la mesure où elle est intrinsèquement liée au roi David, comme nous n'allons pas tarder à le découvrir. Mais

voions d'abord sa connexion avec la fête de Chavouot. Le Rama rapporte qu'il est d'usage, dans certaines communautés, de lire la Méguilat Rout au cours de Chavouot. Néanmoins, en dehors de la conversion de Rout, on ne voit pas très bien le rapport avec le don de la Torah. Nous allons donc tenter de percer à jour les messages que recèle cette Méguila.

Le prophète Chemouel (l'auteur; voir Baba Batra 14b) ne tarde d'ailleurs pas à égrener ses préceptes dès les premiers mots en utilisant l'expression שפוט השופטים (littéralement, le jugement des juges), pour caractériser le contexte historique. Nos Sages expliquent que cela fait référence au terme de la période des « Juges ». Ces derniers étaient censés faire office de guide spirituel, à l'instar de notre maître Moché. Il leur arrivait cependant de prendre la tête des opérations militaires lorsque le besoin se faisait ressentir. Toutefois, ils n'auront jamais véritablement l'influence que pouvait avoir un

Coin enfants

Jeu de mots

Les bébés ont souvent les yeux grands ouverts.

Devinettes

- 1) Pourquoi, pour la crainte, la Torah a-t-elle fait précéder la mère au père et pour le respect l'inverse ? (Rachi, 19-3)
- 2) Comment s'appelle un sacrifice dont le Cohen a fait la ché'hita en ayant l'intention de le consommer en dehors de l'endroit approprié ? (19-7)
- 3) Quelle est la définition de ce que la Torah appelle « lékète » ? (Rachi, 19-9)
- 4) « Vous ne jurerez pas à faux par mon nom ». Qu'est-ce que les mots « par mon nom » viennent enseigner ? (Rachi, 19-12)
- 5) « Tu jugeras ton prochain de façon juste ». A part son sens simple, qu'est-ce que ce passouk vient aussi nous enseigner ? (Rachi, 19-15)

Réponses aux questions

- 1) Le Midrach Vayikra Rabba la rattache au Téhilim (20-3) déclarant : « Yichla'h ezrékha mikodech » (Hachem t'enverra du secours depuis le sanctuaire). Nous apprenons de ce rattachement que celui qui aspire sincèrement à « se sanctifier » ("kédochim tihyou") et à s'élever, est assuré d'y être « aidé et secouru par le ciel » ("ezrékha mikodech"), ki kodech ani. (Rav Yé'hezkel Lévinstein, le Machguia'h de la Yéchiva de Poniovitsh)
- 2) Le pluriel « tiraou » vient mettre en garde et notifier aux parents : « Père et mère, "vous devez craindre" », "tiraou" de veiller à ne pas placer chacun de vos enfants (même lorsque ce dernier est un « Ich », autrement dit « un homme adulte ») dans une situation où il risquerait de contrevenir à cette obligation de les respecter et de les craindre. (Chla Hakadoch)
- 3) Elle nous apprend :
 - Que celui qui s'empare malhonnêtement du bien d'autrui n'est pas le seul « voleur ». C'est aussi celui qui, le voyant, garde le silence. (Even Ezra)
 - Que l'acheteur d'un objet volé se rend aussi coupable de vol. (Noam Hamitsvot)
 - Que celui qui vole, invite (incite) d'autres à suivre son exemple (car "du vol s'ensuit le vol" : Berakhot 5b). (Rav Yéhonatan Eybéchitz)
- 4) Il est bon et convenable d'honorer et de se lever devant un pauvre d'Israël, ceci afin de faire kavod à Hachem du fait qu'il est écrit (Téhilim 109-31) : « ki yaamod limine éyone » (car Hachem se tient à la droite de l'indigent). (Pélé Yoets, Érech «kévod habériyote»).
- 5) Pour préserver le kavod et par égard pour Moché (appelé « ich », terme reflétant l'importance, la grandeur de notre prophète), ce passouk n'emploie pas le terme «Ich» du fait qu'il y est fait mention de l'interdiction d'avoir une relation avec sa tante. Or, Moché est né du fruit de ce mariage que la Torah interdira au mont Sinai lors de Chavouot ! (Amram, père de Moché, ayant épousé sa tante Yokhéved). (Daat Zékénim des Baalé Hatossefot).
- 6) « Al tifnou » : « Ne vous tournez pas » vers cette conception de la vie vous amenant à penser et à dire « el haovote », autrement dit : ". Il suffit de « vouloir » (le terme « ovote » a en effet la même racine que « iva », signifiant « vouloir ». Exemple : « Iva lémochave lo » : " Hachem a voulu Tsion pour lui comme demeure", «véel hayidéonime », autrement dit : « Et d'avoir des connaissances, du savoir » (« yidéonime » ayant le même langage que « yédiya » signifiant «connaissance»). L'essentiel réside en effet dans l'action (le" maassé") découlant de notre volonté et de notre savoir. (Rabbi Bonan de Pechissra).

Réponses n°287

Aharé mot

Enigme 1: Ils se trouvent chacun dans un autre pays avec un décalage horaire entre les 2 pays.

Enigme 2: On pourrait être tenté de dire 1mn40 mais lorsqu'il reste 4cm*10cm, il ne faut plus qu'une découpe pour faire 2 bandes. L'enfant mettra donc 1 minute et 20 secondes pour obtenir les 5 bandes : (10/2-1)*20 = 80 secondes soit 1mn20s.

Enigme 3: Nous trouvons cela au sujet de la tente d'assignation, comme il est dit (16-16) : "Et ainsi fera le Cohen pour la tente d'assignation, qui réside avec les Béné Israël".

Rébus : Mie / Bête / La / Paro / H'ette / Aile / Penne / A / Capot / Raie / T'

souverain. Cela explique sans doute les nombreuses rechutes des Israélites. En l'occurrence, au début de la Méguilat Rout, nos ancêtres viennent de perdre Yiftah, valeureux guerrier qui les avait précédemment sauvés de leurs voisins ammoni. De ce fait, ils se relâchèrent immédiatement dans la pratique de la Torah et des Mitsvot. Et lorsque leurs dirigeants tentaient de les ramener dans le droit chemin, les Israélites ne se privaient pas pour rappeler leurs propres torts. C'est cette situation déplorable qui causa une famine prolongée en Terre sainte. A nous désormais de tirer les leçons des erreurs de nos prédécesseurs : il arrive ainsi à l'occasion que ceux qui nous font des remontrances ne soient pas exemptes de tout défaut. Or, nous avons une tendance naturelle à riposter lorsque nous nous sentons attaqués. Alors qu'en réalité, il s'agit simplement de prendre conscience de ses limites !

Yehiel Allouche

A la rencontre de notre histoire

L'émancipation des Juifs (2/3)

Après avoir présenté la semaine dernière le contexte avec notamment la philosophie des Lumières et le mouvement de la Haskala, nous évoquons cette semaine l'émancipation des Juifs en France.

L'émancipation politique : Sur le plan politique, le principe de tolérance va progresser à l'époque de Louis XVI avec quelques étapes clés comme l'édit de tolérance de Joseph II d'Autriche (1781) qui accorde la liberté de culte aux protestants comme aux Juifs, la suppression du péage corporel en Alsace, et l'édit de tolérance de Louis XVI (1787), qui accorde l'état-civil aux non-catholiques de France. Mais plusieurs parlements, à l'exemple de celui de Metz, y ajoutent une clause qui exclut les Juifs. Quant aux Juifs des États-Unis, dont l'indépendance a été soutenue par le gouvernement français, ils bénéficient (avec quelques restrictions) de l'égalité des droits.

Émancipation des Juifs en France : Dans le même temps, la Révolution française s'étend. La chute de la Bastille est le signal de désordres partout dans le pays. Les émeutiers s'en prennent aux châteaux pour y brûler les titres seigneuriaux. Ces troubles, connus sous le nom de la Grande Peur prennent une tournure anti-juive en Alsace. Dans certains districts, les paysans attaquent les demeures des Juifs qui trouvent

refuge à Bâle. L'abbé Henri Grégoire relate ces faits durant la séance du 3 août de l'Assemblée nationale et demande la complète émancipation des Juifs. L'Assemblée nationale partage l'indignation de l'abbé mais ne prend pas de décision quant à l'émancipation. Elle est intimidée par des députés anti-juifs d'Alsace, en particulier Jean-François Rewbell, qui déclare que le décret qui accorderait aux Juifs les droits de citoyens serait le signal de leur destruction en Alsace. À la demande de Théodore Cerf Berr, représentant des Juifs d'Alsace et fils de Cerf Berr, l'Assemblée accordera la protection des pouvoirs publics aux Juifs dans sa séance du 28 septembre. Le 14 octobre 1789, Berr Isaac Berr s'adresse à l'Assemblée nationale et présente les revendications des Juifs.

Décret du 28 janvier 1790 : Les 21, 22, 23 et 24 décembre 1789, la question juive est à nouveau débattue à l'Assemblée durant la discussion sur l'admission de tous les citoyens au service public sans distinction de croyance. Mirabeau, l'abbé Grégoire, Robespierre, Duport, Barnave et le comte de Clermont-Tonnerre mettent en œuvre toute leur éloquence pour faire décider l'émancipation. Ce dernier prononce alors les propos qui caractérisent l'assimilation des Juifs en France pendant les siècles suivants : « Il faut tout refuser aux Juifs comme nation et tout accorder aux Juifs comme individus. Il faut qu'ils ne fassent dans l'État ni un corps politique ni un ordre. Il faut qu'ils soient individuellement citoyens. » Mais les désordres répétés en Alsace et la forte opposition des députés de cette province et du clergé,

entraînent un ajournement de la décision. Seuls les Juifs portugais et avignonnais, qui avaient depuis 1787 joui de tous les droits civils comme Français naturalisés, sont déclarés citoyens à part entière par une majorité de 150 voix (28 janvier 1790).

Décret du 27 septembre 1791 : Quelques jours avant la dissolution de l'Assemblée nationale (28 septembre 1791), le député Adrien Duport, membre du Club des Jacobins, monte contre toute attente à la tribune et déclare : « Je demande [...] qu'il soit décrété que les Juifs jouiront en France des droits de citoyen actif. » Cette proposition est acceptée avec de forts applaudissements. L'Assemblée vote alors, sans autre discussion, la motion de Duport et, le lendemain adopte définitivement la rédaction de la loi. Deux jours plus tard, l'Assemblée nationale se sépare et, le 13 novembre, Louis XVI acte la loi déclarant les Juifs citoyens français.

Clôture de l'émancipation en France : Quelques lois discriminatoires, comme le serment « more judaïco », restent en vigueur à la chute de l'Empire ; elles sont abolies sous la Restauration et la monarchie de Juillet. C'est ainsi qu'Adolphe Crémieux est le premier juif français qui fait partie du gouvernement, sous les Deuxième et Troisième Républiques.

La semaine prochaine, nous parlerons de l'émancipation des Juifs dans les autres pays européens (avec les années d'obtention de l'égalité des droits) ainsi que son impact sur leur évolution sociale et religieuse.

David Lasry

Réchauffe-toi au foyer des Sages et ... prends garde à leurs braises (Avot 2,10)

La Torah nous enjoint de marquer des signes de révérence aux Sages comme il est dit « Honore le visage du vieillard » (Vayikra 19,32). Nos maîtres (Kiddouchin 32b) nous expliquent que le vieillard (zaken) fait référence à celui qui a acquis la sagesse (zé kana h'okhma). L'amour que l'on doit porter aux érudits en Torah et aux hommes craignant Dieu est la suite logique de l'amour que l'on a vis-à-vis d'Hachem. En effet, si l'on aime un ami fidèle, on aimera également ses enfants, sa famille et toutes les personnes lui procurant du bien. Il est par ailleurs cohérent que l'on soit animé d'un vif respect vis-à-vis de tous ceux qui désirent atteindre la perfection à travers leurs études de Torah ou leurs comportements, même s'ils ne sont pas encore arrivés au but. Nos maîtres proclament que tout celui qui aime les Sages, aura des enfants remplis de sagesse (Chabat 22b). S'il est vrai que l'essence même de l'estime des sages se réalise par le cœur, il n'en demeure pas moins qu'il faille accompagner ce sentiment avec des gestes, en soutenant matériellement les érudits en Torah, si Hachem lui en a donné les possibilités, ou alors, en se mettant à leur disposition. Il faudra cependant veiller à ne pas leur causer du tort, car comme le dit le traité de Avot (2,10) « Réchauffe-toi au foyer des Sages et prends garde à leurs braises, de peur de te brûler ». Lorsqu'un donateur finance un Sage, il devra rester bien vigilant à ne pas se permettre de le dévaloriser ou de se vanter de son action. En effet, le « pauvre » apporte davantage au riche (Cf. Vayikra Raba 34,8 et Rout Raba 5,9), car c'est par son intermédiaire que son bienfaiteur méritera son monde à venir. De manière similaire, les sages devront respecter leurs frères riches qui les soutiennent, car si nos Sages nous disent (Erouvin 86a) que Rabbi et Rabbi Akiva respectaient les riches même s'ils n'en avaient pas besoin (Cf. Guittin 59a et Nedarim 50a), à plus forte raison en est-il pour ceux qui requièrent leur soutien matériel. Ces érudits devront également leur enseigner le chemin à suivre et avoir une attitude agréable à leur égard.

Pélé Yoets

Yonathan Haïk

Pirké Avot

"Rabbi Chimon dit : Sois précautionneux dans le chéma et la prière, et lorsque tu chies ne fais pas de ta prière quelque chose de fixe mais des supplications... car il est miséricordieux... et ne sois pas mécréant envers toi-même." (Avot 2,13)

Dans cet enseignement de rabbi Chimon, nous pouvons nous demander ce qui vient faire exactement la troisième maxime au milieu des deux autres injonctions relatives à la prière ? Pour cela plusieurs commentateurs, tel que Rabbi Haïm de Volodzyn, s'appuyant sur une des explications de Barténoura, mettent l'accent sur l'expression « envers toi-même » pour désigner celui qui prierait seul et de manière plus générale celui qui s'exclurait de la communauté. Cependant, il est intéressant de nous pencher sur la spécificité de l'homme qui se maintiendrait à l'écart au point de le définir comme un mécréant à ses propres yeux.

Reb Arié Lévine explique: Il est écrit à maintes reprises dans le Talmud que tout Israël est garant (interdépendant) l'un envers l'autre. Cette responsabilité partagée n'est pas un simple garde-fou visant à nous encourager à l'observance des mitsvot, mais est le reflet d'une réalité : tout Israël fait un, ne forme qu'une seule entité. (Dans ce sens, il existe également une deuxième lecture possible de la michna : ne pense pas que tu puisses être mécréant exclusivement envers toi-même sans que cela n'impacte le reste du peuple).

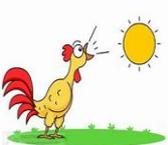
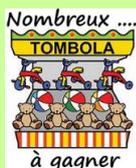
Il en découle que si Israël ne constitue finalement qu'une seule et même entité, il est strictement impossible d'atteindre la moindre complétude si nous décidons de nous soustraire à l'ensemble et en cela nous faisons de nous-mêmes un mécréant. De plus, lorsqu'un homme s'étant isolé voudra avoir un regard objectif sur sa personne, il ne pourra lui échapper les différents manquements dus à la limite de son être, ne pouvant plus se contenter d'amener sa pierre à l'édifice, en comptant sur les autres membres du peuple pour lui assurer sa propre plénitude. Ainsi, devant cet océan de lacunes, il sera amené au désespoir devant son incapacité à toutes les combler. D'ailleurs, comme nous l'enseignent plusieurs des maîtres du moussar tel que rav Wolbe en s'appuyant sur le midrach Chmouel : une mauvaise modestie est plus nocive que l'orgueil car en se déconsidérant, nous désespérons dans nos capacités à surmonter les épreuves et à accomplir de bonnes actions, et nous banalisons nos mauvais comportements ne pouvant plus être sensibles aux dégâts que ceux-ci causent à la grandeur de notre âme. Au final, cet homme solitaire finira non seulement par sombrer dans le désespoir d'élévation spirituel, mais se trouvera lui-même également indigne de pouvoir adresser ses prières devant Hachem et ne pourra de ce fait profiter de sa miséricorde, oubliant ce qui est dit dans le zohar en se basant sur un verset des psaumes : que la prière d'un mynane n'est jamais considérée comme indigne par Hachem.

G.N.

De la Torah aux Prophètes

Une fois n'est pas coutume, la Paracha et la Haftara de cette semaine traite intégralement du même sujet, à savoir, les Halakhot concernant le service des Cohanim dans le sanctuaire de D.ieu. Néanmoins, les écrits du prophète Yéhezkel font état de plusieurs points qui ne sont pas mentionnés dans la Torah. Par exemple, il stipule qu'un Cohen n'a pas le droit de se marier avec une veuve alors que cette prescription ne concerne que le Cohen Gadol ! Pour résoudre ces difficultés, nos Sages expliquent qu'en réalité, même si cela n'est pas précisé, le prophète change d'interlocuteur dans les versets, s'adressant une fois au Cohen Gadol et d'autre fois à l'ensemble des Cohanim. Mais cela n'explique toujours pas pourquoi Yéhezkel s'est exprimé de façon aussi obscure. Le Talmud précise qu'à la venue du Machiah, le prophète Eliyahou nous apportera plus d'éclaircissement.

Rébus



La Force d'une parabole

Hachem s'adresse à Moché et lui dit : "Parle à toute la communauté des enfants d'Israël et dis-leur: Soyez saints! Car Je suis saint, Moi Hachem, votre D.

"Selon le Midrach, Hachem ajoute : "Soyez saints car Je vous ai sanctifiés pour Moi avant même la création du monde.

"Que vient ajouter le Midrach en précisant que cette Kedoucha est antérieure à la création du monde ? Le passouk n'est-il pas assez clair ?

Le Maguid de Douvna nous éclaire à l'aide d'une parabole.

Dans une petite ville éloignée, un homme très riche cherche à marier sa fille unique. Pour dénicher le parti idéal, il décide d'aller dans une grande Yechiva renommée. Il se tourne vers le Roch Yechiva et lui

demande de lui trouver le meilleur bahour pour sa fille si brillante. Le Rav le dirige vers un jeune homme qui est à la fois sérieux, intelligent et doté de midot raffinées.

"Je vous assure qu'il consacre chaque instant à l'étude. C'est un garçon exceptionnel."

La jeune fille le rencontre et effectivement ils se marient et s'installent dans la petite ville d'où elle venait.

Pourtant, quelque temps après le mariage, le beau-père est assez contrarié. Il a beaucoup investi pour le jeune couple mais il s'aperçoit que son gendre n'est pas si assidu ! Il étudie bien quelques heures chaque jour mais

c'est bien en deça de ce qu'espérait son beau-père. Il décide donc d'aller le voir pour éclaircir cette situation.

Le jeune homme est un peu étonné de ce qu'on lui reproche. "Ne suis-je pas celui qui étudie le plus de tout le village ?! Alors que les habitants d'ici consacrent 1 ou

2h de leur temps à l'étude chaque semaine, moi je m'y

attène au moins autant chaque jour ! Y a-t-il plus sérieux que moi dans tout le village ?!

Le beau-père qui a compris le malentendu lui explique alors : " Rappelle-toi cette époque où tu étais à la Yechiva. Là-bas chaque minute de ta journée était consacrée à la Torah. Je ne te demande pas de te comparer aux gens du village mais bien d'être celui que j'ai connu avant le mariage lorsque tu vivais auprès de jeunes bahourim attachés également à l'étude.

Ainsi, Hachem rappelle à l'homme qu'en se comparant à la bassesse des gens environnants, il peut se complaire dans une médiocrité en pensant qu'il est déjà bien au-dessus du lot. Hachem lui rappelle alors qu'il l'a choisi avant même la création du monde. Ce qu'on attend de lui ne dépend pas du niveau de la génération mais bien du niveau qu'il peut réellement atteindre.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Avchalom est un bon Juif qui malgré son travail rabaisant, ne cesse de servir Hachem dans la joie. Chaque matin, très tôt, il se doit de passer devant chacune des maisons de son quartier pour sortir les poubelles et les mettre ainsi en évidence et à la disposition des éboueurs qui passent quelques minutes plus tard les récupérer. Le travail est harassant et déshonorable mais Avchalom ne se plaint jamais.

Un jour, il sort une lourde poubelle d'une belle maison et puisque la rue est en pente, il dépose la poubelle dans la rue sans oublier d'enclencher les freins. Mais il se rend rapidement compte que les freins ne fonctionnent pas et il se doit donc de trouver une autre solution pour poursuivre sa tournée. Il voit, pas loin de là, une voiture garée et décide donc de caler doucement la poubelle au coffre de celle-ci afin qu'elle ne bouge pas jusqu'à l'arrivée très prochaine des éboueurs. Mais alors qu'il vient de tourner le dos, Yossi, le propriétaire de cette belle voiture monte rapidement dedans et démarre sans se rendre compte qu'il libère ainsi la poubelle. Heureuse de gagner sa liberté, celle-ci se dépêche de prendre la poudre d'escampette et de dévaler la pente en prenant rapidement de la vitesse. Mais elle est très vite stoppée par la Mercedes de Binyamin, garée un peu plus bas, dans un gros bruit de tôle froissée. Avchalom se retourne et se rend vite compte de la catastrophe, il se demande maintenant qui est le responsable de ce dégât.

Rav Its'hak Zilberstein nous enseigne qu'une personne mettant un quelconque objet, comme une pierre, sur la voie publique et que celle-ci se déplace du fait des pieds d'hommes ou d'animaux (sans que ceux-ci y prêtent attention) jusqu'au point d'endommager de manière naturelle (c'est-à-dire qu'il fallait s'attendre à ce que cela arrive de manière normale), celui qui l'aura déposé sera responsable. Cela s'appelle Bor Amitgalguel, c'est-à-dire un puits (qui est la définition du dégât par un objet inerte posé à un endroit où il y a une grande probabilité qu'il endommage) qui se déplace dont le Din est statué dans la Guemara Baba Kama 6a. Et même si dans le cas d'un dégât causé par un puits, généralement on ne rend pas Hayav celui qui l'a creusé pour des dégâts sur des objets comme une voiture, cependant Tossfot écrit que s'il endommage lors de son déplacement, il sera Hayav car nous l'apprenons du feu. Effectivement, le feu est un des dégâts mentionnés dans la Torah qui nous apprend que celui qui l'allume est responsable des dégâts occasionnés. Quant à Binyamin, il n'y a pas lieu de le rendre Hayav car il n'a aucunement le devoir de faire le tour de sa voiture avant de démarrer.

En conclusion, Avchalom sera Hayav puisqu'il a placé une poubelle qui risquait fortement de créer un dégât et ne devait pas s'appuyer sur le fait que les éboueurs arriveraient avant le propriétaire de la voiture.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Tu n'iras pas colporter (Rakhil)... » (19,16)

Rachi explique que la Torah a exprimé l'interdiction de dévoiler les paroles de son ami aux autres en employant les mots « Tu n'iras pas colporter (Rakhil) ... » car l'habitude de ceux qui éveillent des disputes et qui racontent du lachone hara est d'aller dans la maison de leurs amis pour espionner ce qu'ils voient ou entendent de mal pour ensuite le raconter à l'extérieur.

Rachi prouve son explication par quatre arguments :

1. Du fait que le mot "Rakhil" soit toujours accompagné du mot "halikha (aller)", cela démontre que "Rakhil" consiste à se déplacer et à aller espionner les autres.

2. Les lettres qui se prononcent de la même manière peuvent s'interchanger. Par exemple, les lettres Bet et Pé qui se prononcent à partir des lèvres ou les lettres Zayin et Tsadé qui se prononcent à partir des dents et de la langue, ou encore les lettres Guimel, Kaf, Kouf qui se prononcent à partir de l'endroit proche de la gorge. Ainsi, le Kaf du mot "Rakhil" peut se changer en Guimel, ce qui donne "Raguel" qui veut dire "espionner".

3. Parfois, dans le Tanakh, le mot "Raguel (espionner)" est employé alors que le contexte parle de "Rakhil (colporter)" comme par exemple lorsque Mepibochete, le fils de Chaoul dit au Roi David de ne pas croire Tsiva qui a colporté du mal sur lui, le verset dit "vayeraguel béavdeha (il a colporté du mal sur ton Serviteur)".

4. Le vendeur de parfum qui se déplace d'une ville à l'autre s'appelle "Rokhel" car justement il se déplace et observe où acheter et où vendre... Ensuite, Rachi ramène le Targoum Onkélos qui dit "Ne mangez pas de clin d'œil" et que Rachi explique ainsi : Le colporteur se rendait chez ceux à qui il voulait faire écouter ses mauvaises paroles et ils prenaient ensemble un repas comme signe pour certifier que ces paroles sont authentiques, et au cours de ce repas, ils se faisaient des clin d'œil pour sous-entendre leur calomnie sans que les autres personnes présentes ne les comprennent.

On pourrait se demander :

Pourquoi Rachi ramène-t-il le targoum Onkélos ? Quel est le fil conducteur entre le Targoum Onkélos qui parle d'un repas avec des personnes qui se font des clin d'œil et Rachi qui parle d'aller espionner pour ensuite diffuser ?

On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi :

Commençons par ramener la discussion entre le Rambam et le Raavad :

Le Rambam (Déot 7) écrit que l'interdit de Rékhillout consiste à transporter les paroles d'une personne afin de les répéter à une autre personne: "Ainsi a dit untel sur toi", "Ainsi t'a fait untel", "Ainsi j'ai entendu sur lui qu'il t'a fait ou qu'il veut te faire" ('Hafets Haïm klal 1). Cela même si cela ne comporte pas de mépris comme

l'exemple que prend le Rambam où Doeg Hadomi a répété à Chaoul que Ahimélekh a fourni du pain et l'épée de Goliath à David et que, comme l'explique le Kesef Michné, si on avait demandé à Ahimélekh il ne l'aurait pas nié, il n'y a aucun mépris pour lui, au contraire Ahimélekh pensait agir pour la cause de Chaoul.

Bien que le Rambam écrit que c'est une grande Avéra qui détruit le monde et qui tue beaucoup de monde, comme on voit lorsque suite aux paroles de Doeg Hadomi, les Cohanim de la ville de Nov ont été tués – c'est d'ailleurs pour cela que notre verset conclut par "...Ne te tiens pas sur le sang de ton prochain" – le Rambam dit que le lachone hara qui consiste à dire du mépris de son ami même si c'est vrai est bien plus grave. Mais le Raavad écrit que c'est la Rékhillout qui est plus grave que le lachone hara.

Leur discussion étant qu'est-ce qui est le plus grave entre la Rékhillout et lachone hara, il en ressort que tout le monde est d'accord sur la définition de Rékhillout, mais en analysant les mots de Rachi, il est possible que Rachi ait une autre définition.

En effet :

1. Rachi commence par les mots "Moi je dis" (sous-entendu quelque chose qui n'a pas été dit par d'autres).

2. Rachi a besoin de ramener beaucoup de preuves (comme si c'est un grand 'hidouch qui nécessite beaucoup de preuves pour l'affirmer).

3. Rachi dit qu'aller ensuite répéter à d'autres s'appelle lachone hara. Alors où se situe la Rékhillout ?

4. La quatrième preuve de Rachi prouve uniquement que le mot "Rokhel" signifie "se déplacer pour observer". Où se situe donc la parole ?

5. Rachi a expliqué que le mot "Rakhil" se change par "Raguel". Par conséquent, en remplaçant cela dans le verset, il ressort que le verset dit juste "Ne va pas espionner". Où le verset exprime-t-il l'interdiction de parler ?

Ceci nous pousse à constater que peut-être Rachi pense que le fait même d'aller espionner son ami afin de diffuser aux autres ce qu'il va voir ou entendre de mal rentre déjà dans l'interdiction de la Torah, avant même de le raconter aux autres. Rachi est arrivé à cette conclusion car il voulait répondre à une question : Pourquoi la Torah exprime-t-elle l'interdiction avec le verbe "aller" ? Se déplacer n'est qu'un détail !? Beaucoup de Avérot nécessitent un déplacement et la Torah n'emploie pas le verbe "aller" !?

Ensuite, Rachi conclut en ramenant le Targoum Onkélos car c'est une autre réponse à sa question, à savoir que le verbe employé par le verset est "manger".

Mais Rachi qui traduit par le verbe "aller" est forcé d'expliquer que selon le pchat, le verset vient interdire le simple fait d'aller espionner son ami si c'est dans le but de diffuser ensuite ce qu'il va voir ou entendre de mal.

Mordekhai Zerbib